



## Changer serrures suite rupture

-----  
Par AMBROISEFDN56

Bonjour j'ai mis un sujet sur la rupture du fiancé de ma fille 2 jours avant le mariage  
Ma fille voudrait changer les serrures pour pouvoir rentrer en sécurité chez elle. Il n'est pas question qu'il revienne car nous avons peur que ça se termine en drame.  
S'il veut récupérer des affaires un de mes fils sera présent ou moi.

IL EST PROPRIETAIRE MINORITAIRE / NOUS AVONS 66% DES PARTS.

Ma fille n'a commis aucune faute il le reconnaît.

-----  
Par Rambotte

Il faut continuer sue la discussion ouverte.  
Une affaire = une discussion, même si c'est une autre question relative à cette affaire.  
Il est important aux bénévoles d'avoir une vue globale de l'affaire.

-----  
Par isernon

Bonjour,

si l'ex de votre fille a des droits indivis sur le bien occupé par votre seule fille, il est difficile de lui en interdire l'accès, peu importe le pourcentage des droits indivis détenus chaque indivisaire:

article 815-9 du code civil :

Chaque indivisaire peut user et jouir des biens indivis conformément à leur destination, dans la mesure compatible avec le droit des autres indivisaires et avec l'effet des actes régulièrement passés au cours de l'indivision. A défaut d'accord entre les intéressés, l'exercice de ce droit est réglé, à titre provisoire, par le président du tribunal.

L'indivisaire qui use ou jouit privativement de la chose indivise est, sauf convention contraire, redevable d'une indemnité.

salutations

-----  
Par AMBROISEFDN56

rambotte je n'ai pas eu d'autres réponses sur ce point. Il n'est pas question qu'il revienne ça va se finir en drame. Ma fille ne veut plus le voir. Il pourra récupérer ses affaires car ma fille et nos fils ont été assez gentils pour ne pas tout mettre dans la rue et couler son voilier et l'annexe... Il est certes propriétaire mais ma fille ne veut en aucun cas cohabiter avec lui... La faute est de son côté pas de celui de ma fille et la situation est suffisamment difficile pour ma fille. Elle veut reprendre son travail - faire venir son amie et son fils pour ne pas être seule mais lui n'a plus rien à faire dans cette maison ... Mais qu'il se débrouille pour payer le crédit et les frais .. Il devait bien se douter en prenant la fuite ainsi que ça allait avoir des conséquences.. Il en écosse il fait de la voile .. Il a le temps de réfléchir. IL est très diplômé .. BAC+6 ... donc pas complètement idiot il doit bien se douter qu'il n'est plus le bienvenu.

-----  
Par Isadore

Bonjour,  
S'il y a eu violences ou menaces, il faut déposer plainte et voir d'urgence un avocat.

Sinon il est hors de question d'empêcher le fiancé de votre fille de rentrer chez lui. C'est un délit passible de prison ferme (trois ans). Votre fille étant l'ancienne concubine, la faute n'en serait que plus grave.

car ma fille et nos fils ont été assez gentils pour ne pas tout mettre dans la rue et couler son voilier  
Ce qui leur évitera d'avoir à rembourser ses affaires, majorée de l'indemnité.

Si ce que vous appelez "un drame" est un risque avéré de violences conjugales de la part du fiancé : plainte et avocat.

Sinon votre fille et ses frères doivent se calmer : une rupture amoureuse n'autorise ni le vol, ni le vandalisme, ni l'expulsion sauvage. Et si votre fille ne veut plus le voir, c'est à elle de déménager.

Et quand je parle de prison, ce n'est pas de la blague. Il y a réellement des propriétaires qui ont pris du ferme pour avoir expulsé sauvagement des occupants illégaux de leur logement. Je vous laisse imaginer ce que ça pourrait donner pour une personne mettant à la porte son ancien concubin occupant légitime du logement.

-----  
Par AMBROISEFDN56

Ce serait à ma fille de déménager ??????

c'est une plaisanterie ???? Nous n'avons aucune intention que notre fille en plus soit obligée de déménager - la plupart des meubles lui appartiennent ... La cuisine on en a payé environ 80 %.. Donc nous descendons chez ma fille pour occuper la maison pour "recevoir" le fiancé. Nous avons installé une alarme et des caméras. Nous serons prêts pour le recevoir

Bon pour le voilier et l'annexe - pas de facture il ne peut rien prouver que c'est dans le garage ..Il a vendu la remorque car il avait choisi cette maison qui offre un accès direct au scorff depuis le jardin...